



~~Pour passer ce marché, il est proposé que la commune, le Département et le collège adhèrent à un groupement de commandes et de confier la coordination du groupement au Département. En tant que coordonnateur du groupement de commandes, le Département assure la gestion administrative et le suivi de ce marché. Le Département s'engage à veiller à son bon déroulement.~~

Afin de préciser le fonctionnement de cette chaufferie et de définir la répartition des charges et les modalités de paiement entre les utilisateurs, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire (cf. convention jointe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes et de confier la coordination du groupement au département.
- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes qui est annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE M.** Le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer ladite convention et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 septembre 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

